

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 1, rue de l'Église à Peppange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) située au n°1, rue de l'Église à Peppange se trouve dans la partie orientale du noyau historique, à proximité du couvent. L'ensemble est composé d'une maison d'habitation flanquée, sur son côté gauche, d'annexes agricoles (TYP). Il est implanté à l'angle de la rue de l'Église et de la rue de la Montagne, les pignons des annexes donnant directement sur cette dernière.

D'après les informations fournies par le propriétaire actuel, une ferme se serait déjà trouvée à cet endroit au XVII^e siècle¹. La carte de Ferraris montre en tout cas une construction à cet emplacement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle². En 1810, Louis Neyen érige une nouvelle maison, connue sous le nom de « an Denges »³. L'encadrement de la porte d'entrée de cette maison se trouve aujourd'hui dans la façade latérale occidentale. Le linteau porte l'inscription « LUDEWICUS NEIEN 1810 SUSANA KURT »⁴. Cette ferme est visible sur le premier plan cadastral, daté d'environ 1829, qui représente un bâtiment rectangulaire implanté à peu près au même endroit que la ferme actuelle⁵. En 1858, une modification est inscrite sur le plan cadastral ; la grange est agrandie vers l'est, en direction de la rue de la Montagne⁶. En 1916, Jean Schiltz-Altman⁷, entré dans le ménage par mariage, fait probablement reconstruire la maison dans un style plus « moderne » (PDR/EVO). Selon le propriétaire actuel, d'autres travaux sont entrepris avant la Seconde Guerre mondiale. Les registres cadastraux indiquent en 1934 un agrandissement majeur des annexes agricoles⁸. En effet, elles se développent alors davantage vers l'arrière, configuration qui correspond encore à l'état actuel (AUT/EVO). Dans les années 1980, des transformations ont eu lieu dans la maison, ainsi qu'en 2000, lorsque les combles ont été aménagés en habitation⁹.

La façade principale de la maison se divise en quatre travées d'ouvertures. Elle s'élève sur deux niveaux pour les trois premières travées et sur trois niveaux pour la quatrième. Les encadrements des ouvertures sont en pierre naturelle, de style néo-baroque, s'inspirant des ouvertures du XVIII^e siècle, mais de manière plus prononcée et massive (AUT/PDR). La troisième travée comporte l'entrée, qui est

¹ Informations contenues dans la demande de protection de Paul Schiltz.

² Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, planche 245 Weiler la Tour, 1771-1778.

³ Informations contenues dans la demande de protection de Paul Schiltz.

⁴ Nobert Quintus, Peppingen : Beiträge zur Geschichte eines alten Dorfes, 1982. (Dans cette publication est représentée une image où l'inscription est encore plus lisible que de nos jours.)

⁵ Administration du cadastre et de la topographie, Roeser, planche D2, 1829 sqq.

⁶ Administration du cadastre et de la topographie, cases-croquis n°386 de l'exercice de 1858.

⁷ Jean Schiltz (1872-1940 ou 1946) était un industriel. En 1911 il s'est marié avec Marie Altman, fille issue de la ferme en question. Bien que la propriété reste dans les mains de son beau-père et ensuite dans celles de sa belle-mère et de sa femme, il semble qu'il était l'élément moteur pour le renouvellement de la maison (voir les initiales S et A sur la clé de l'entrée). Quelques années plus tard il va fonder entre autres la société minière Schiltz & Vax. (sources : matrices cadastrales, industrie.lu, Nobert Quintus et Paul Schiltz)

⁸ Administration du cadastre et de la topographie, cases-croquis n°2135 de l'exercice de 1934.

⁹ Informations contenues dans la demande de protection de Paul Schiltz.

mise en évidence par son ampleur et ses éléments décoratifs. Ainsi, elle se présente sous forme de triplet, à savoir une porte en bois flanqué de part et d'autre par une fenêtre, le tout surmonté d'un grand auvent sur aisseliers (AUT/PDR). La clé de voûte de l'entrée porte les initiales S et A – pour Schiltz-Altman. La quatrième travée, à droite, se distingue nettement du reste. Elle s'élève sur un niveau de plus, couverte par une toiture transversale à croupe, avec une saillie de rive marquante (reprenant ainsi l'auvent de l'entrée) et donnant un léger aspect de tour à cette partie de la maison. Par ailleurs, le revêtement de la façade est très différent du reste de la maison, puisqu'il est en pierres, en opus incertum. Cet élément est repris dans le socle et la partie sous les ouvertures du triplet de l'entrée. Il s'agit sans doute d'une influence architecturale étrangère, reflétant une volonté de modernisme et de nouveauté. La porte d'entrée en bois date vraisemblablement aussi de cette époque. Elle se divise en trois parties, dont une est fixe et deux s'ouvrent, surmontées d'une imposte. Les panneaux présentent des détails décoratifs rappelant l'Art nouveau, marquant également cette volonté de nouveauté (AUT/PDR).

La façade postérieure présente des ouvertures du début du XX^e siècle, semblables à celles de la façade principale, ainsi que des ouvertures datant des transformations des années 1980, qui reprennent un langage formel similaire (AUT/EVO). La façade latérale gauche est adossée à l'annexe agricole et la façade latérale droite présente l'ancien encadrement de l'entrée de 1810, des encadrements de fenêtres du début du XX^e siècle ainsi que des encadrements ajoutés dans les années 1980 (AUT/EVO).

La maison d'habitation conserve sa structure bâtie, dont les murs porteurs ainsi que les divisions horizontales et verticales, dont une partie provient vraisemblablement des constructions antérieures. En outre, elle a conservé beaucoup d'éléments de finition historiques, tels que : des portes en bois avec chambranles et ferrures, un escalier en bois, des planchers en bois et en carrelage, des armoires encastrées (datant du XIX^e et du XX^e siècle) avec ferrures, ainsi que des lambris en bois.

Les annexes agricoles sont adossées à la maison suivant le même alignement. Elles sont moins hautes que la maison et une partie de leurs substance bâtie provient probablement des constructions précédentes, du moins en ce qui concerne la partie en façade principale. La partie arrière, qui présente un gabarit assez imposant, date, comme évoqué plus haut, des années 1930. Les ouvertures en façade principale sont très caractéristiques de ce genre de bâtiment, à savoir : un portail de grange, des portes et fenêtres d'étables et des trous d'aération en partie supérieure. Les encadrements de ces baies sont en pierre de taille et présentent des linteaux droits surmontés d'arcs segmentaires avec clés. Tandis que trois encadrements sont d'origine, du XVIII^e ou de 1810, les autres reprennent, comme c'est le cas pour ceux de la maison d'habitation, ce langage formel d'une manière un peu plus marquée (AUT/PDR/EVO). À l'intérieur des annexes, une partie des anciennes étables a été transformée à des fins d'habitation, tandis que les autres sont toujours en place. Sinon, les granges ne présentent pas d'éléments de finition, puisqu'il s'agit d'un vaste espace ouvert. Les différentes parties des charpentes sont cependant historiques. En raison de la hauteur et de l'obscurité, il n'était pas possible de distinguer quelles parties datent de quelle époque ; des examens plus approfondis seraient nécessaires pour cela.

L'ancienne ferme et son évolution font partie de l'histoire de Peppange, même si elle se distingue, notamment à l'extérieur, des immeubles ruraux traditionnels (LHU). En effet, la maison d'habitation avec son léger air de villa balnéaire ou de maison urbaine, introduit un élément de nouveauté dans la petite localité rurale en mélangeant les influences de différents styles architecturaux. Industriel, Jean Schiltz cherchait sans doute à se démarquer et à affirmer sa modernité à travers son domicile. Ainsi,

l'ensemble présente, d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 1, rue de l'Eglise à Peppange (no cadastral 515/1830).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Gaetano Castellana, Claude Clemes, Gene Kasel, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 25 février 2026